

Lubrifiant pour moteur Diesel de bateau.

Formulé à base d'huiles de base raffinées au solvant de haute qualité, auxquelles des additifs multifonctionnels sont ajoutés.

PERFORMANCES

Normes :
API CF

Spécifications :
MII-L-2104C

AVANTAGES

Caractéristiques :

- très bonne stabilité d'oxydation
- indice de viscosité stable
- excellente puissance détergente et dispersante
- bonne puissance de neutralisation des composés acides, apparaissant lors de la combustion du distillat des combustibles Diesel
- grande puissance anti-usure, anticorrosion et anti-mousse
- point d'écoulement faible
- bonne puissance de séparation de l'eau.

Cette huile pour bateau peut être utilisée comme huile de lubrification dans les moteurs Diesel de bateau tant à régime rapide qu'à « medium speed », munis ou pas d'un turbocompresseur, lors de l'utilisation de distillats de combustibles avec des pourcentages de soufre jusqu'à 1,8%. Cette huile peut également être utilisée pour les transmissions à engrenages à bord de bateau.

Caractéristiques	Normes	Unités	Valeurs
Densité à 15°C		Kg/l	0.900
Viscosité à 40°C		mm ² /s	138.00
Viscosité à 100°C		mm ² /s	14.40
Indice de viscosité		-	103
Point d'éclair COC		°C	254
Point d'écoulement		°C	-22
Alcalinité		mgKOH/g	20.3
Cendres sulfatées		%	2.74

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : III-93-C-1503
Date d'édition : 20/03/2015